

DOSSIER D'INSCRIPTION DANSE L-FY SARLU 2026-2027

Veuillez retourner le dossier d'inscription accompagné des pièces suivantes, obligatoires pour valider l'inscription :

- Fiche d'inscription dûment complétée et signée ;
- Règlement intérieur lu et signé par l'élève majeur ou le responsable légal (7 pages) ;
- Deux (2) photos d'identité récentes ;
- Une enveloppe contenant le règlement des frais suivants :
 - Frais d'adhésion : 25 000 Ar ;
 - Écolage du premier mois ou règlement selon la formule choisie (mensuelle, trimestrielle ou annuelle).

Modes de paiement acceptés :

- Espèces ;
- Chèque libellé à l'ordre de **L-FY SARLU** ;
- Mobile Money / MVola : **034 72 177 89**, au nom de **RAVELOARIJAONA Belly Malala**.

L'âge minimum d'inscription aux cours de danse est fixé à **cinq (5) ans révolus** au 30 novembre de l'année scolaire en cours.

INFORMATIONS PERSONNELLES (ADHÉRENT)

Nom et prénom(s) :

Date de naissance : Âge :

Adresse :

Téléphone (élève majeur) :

Classe d'examen :

☐ BACCALAURÉAT ☐ BREVET ☐ CEPE

REPRÉSENTANT LÉGAL (ÉLÈVE DE MOINS DE 21 ANS) OU PERSONNE À PRÉVENIR (ÉLÈVE DE 21 ANS ET PLUS)

Nom et prénom(s) :

Téléphone :

L-fy Studio est heureux de vous accueillir au sein de sa communauté et vous remercie pour la confiance que vous lui accordez.

LE. / /

SIGNATURE:

L-FY SARLU 2026-2027
DISCIPLINE(S) CHOISI(S)

Veuillez cocher le(s) discipline(s) choisi(s).

COURS ENFANTS:

MERCREDI		SAMEDI	
14H-15H STREET JAZZ (+7 ANS)	☐	09H-10H CLASSIQUE (9-13 ANS)	☐
14H-15H CLASSIQUE & MODERNE (5-8ANS)	☐	09H-10H MODERNE (5-8 ANS)	☐
15H15-16H15 ACRO DANCE (+7 ANS)	☐	10H-11H MODERNE (9-13 ANS)	☐
16H30-17H30 (+9 ANS) AFRO HOUSE & AMAPIANO	☐	10H-11H STREET JAZZ (+7 ANS)	☐
		11H15-12H15 CLASSIQUE (5-8 ANS)	☐
		11H15-12H15 HIP-HOP ENFANT & ADOS (+7 ANS)	☐
		12H30-13H30 ACRO DANCE (+7 ANS)	☐
		13H45-15H45 STREET DANCE ENFANTS & ADOS STREET JAZZ, HYBRID & AFRO	☐

COURS ADOLESCENTS & ADULTES

MERCREDI	SAMEDI
15H30-16H30 COMMERCIAL GIRLY STREET JAZZ & HIP-HOP ☐	11H15-12H15 HIP-HOP ENFANT & ADOS (+7 ANS) ☐
16H30-17H30 AFRO HOUSE & AMAPIANO ☐	12H30-13H30 HIP-HOP GIRLY ☐
	13H45-15H HEELS & FLOORWORK CLASS ☐
	15H-16H AFRO & DANCEHALL ☐
	15H-16H15 PERFECT YOUR DANCE HYBRID ☐
	16H15-17H30 CONTEMPORAINE & MODERN JAZZ ☐

TARIFS 2026-2027

Les cours doivent être réglés à l'avance ou au plus tard le 15 de chaque mois.

ADHESION : 25.000 AR

TARIFS	SEANCE	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL (10 mois)
1 Discipline/mois 1h de cours par semaine	22,000 Ar	65,000 Ar Famille + 3 : 60.000 AR/pers	180,000 Ar (soit 60,000 Ar/mois) Famille + 3 : 165,000 Ar/pers (soit 55,000 Ar/mois)	550,000Ar (soit 55,000Ar/mois)
2 Disciplines/mois 2h de cours par semaine	22,000Ar	120,000 Ar (soit 60,000Ar/discipline) Famille + 3 : 110.000 AR/pers	330,000 Ar (soit 55,000Ar/discipline) Famille + 3 : 300.000 AR/pers	1,000,000 Ar (soit 100,000 Ar/mois)
3 Disciplines/mois 3h de cours par semaine	22,000 Ar	165,000 Ar (soit 55,000 Ar/mois/discipline)	450,000 Ar (soit 50,000 Ar/mois/discipline)	1,400,000 Ar (soit 140,000 Ar/mois)

**TARIFS : PERFECT YOUR DANCE, HEELS
& CONTEMPORAINE - DUREE : 1H15**

TARIFS	SEANCE	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL (10 mois)
1 Discipline/mois	27,000 AR	75,000 R	210,000 Ar (soit 70,000 Ar/mois)	650,000Ar (soit 65,000Ar/mois)
2 Disciplines/mois	27,000 AR	135,000 AR (soit 67,500 Ar/mois/discipline)	390,000 AR (soit 65,000 Ar/mois/discipline)	1,200,000Ar (soit 120,000Ar/mois)

**TARIFS : DANSE +
PERFECT YOUR DANCE, HEELS OU CONTEMPORAINE**

TARIFS	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL (10 mois)
2 Discipline/mois	130,000 R	380,000 Ar	1,150,000Ar (soit 115,000Ar/mois)

**REGLEMENT INTERIEUR L-FY
2026-2027**

ARTICLE 1 – PAIEMENT DES COURS

Les frais de scolarité doivent être réglés **à l'avance**, au plus tard le **15 de chaque mois** pour les inscriptions en formule mensuelle. Le respect des échéances de paiement est une condition essentielle au maintien de l'inscription et au bon fonctionnement du studio.

Les frais d'adhésion sont dus une fois par saison et sont distincts des frais de scolarité. Ils contribuent au fonctionnement annuel de L-fy Studio, notamment aux frais administratifs, à la préparation de la saison, à l'organisation des activités, à la gestion des inscriptions et à l'entretien des équipements et des locaux. Ces frais sont acquis au studio dès l'inscription et ne sont pas remboursables.

Afin de faciliter l'organisation financière des familles, **L-fy Studio** propose les formules de paiement suivantes : Mensuelle ; Trimestrielle ; Annuelle, pour les écolages.

Toute période entamée est considérée comme due et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Les absences de l'élève, quel qu'en soit le motif, n'ouvrent droit ni à une réduction ni à un report des cours, sauf en cas de situation exceptionnelle dûment justifiée et validée par la Direction.

En cas de non-paiement à l'échéance, un rappel sera adressé au responsable légal ou à l'élève majeur afin de procéder à la régularisation de la situation dans les meilleurs délais.

Les stages, ateliers et workshops organisés pendant les vacances scolaires ou certains week-ends font l'objet d'une **inscription distincte** et d'une **tarification spécifique**. Leur règlement doit être effectué avant le début de l'activité afin de valider définitivement la participation.

Modes de paiement acceptés :

- Espèces ;
- Chèque libellé à l'ordre de **L-FY SARLU** ;
- Mobile Money / MVola : **034 72 177 89**, au nom de **RAVELOARIJAONA Belly Malala**.

Les cours réguliers sont dispensés de **septembre à juin**. Des cours de vacances peuvent être proposés en **juillet et/ou août**, selon les disponibilités du studio, et feront l'objet d'une tarification particulière.

Aucun certificat, attestation ou participation à un spectacle, examen, compétition ou représentation organisée par le studio ne pourra être accordé à un élève dont les frais de scolarité ne sont pas entièrement réglés.

ARTICLE 2 – CONSIGNES PENDANT LES COURS

Le bon déroulement des cours repose sur le respect des consignes suivantes :

- Chaque élève et responsable légal est tenu d'adopter une attitude respectueuse et bienveillante envers les professeurs, le personnel du studio ainsi que les autres participants. Tout comportement irrespectueux, perturbateur ou inapproprié pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre.
- Les élèves sont tenus de respecter les horaires des cours.
- Les téléphones portables doivent être éteints ou placés en mode silencieux pendant toute la durée du cours, sauf autorisation exceptionnelle du professeur.
- Les effets personnels demeurent sous la responsabilité exclusive de leur propriétaire. L-fy Studio ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration.
- L'accès aux cours est réservé aux élèves à jour de leur inscription et du règlement des frais correspondants.
- Chaque élève est tenu de respecter les locaux, le matériel mis à sa disposition et de veiller à la propreté des espaces utilisés. Toute dégradation volontaire ou résultant d'une négligence manifeste pourra engager la responsabilité de son auteur ou de son responsable légal.

ARTICLE 3 – TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue adaptée est exigée afin de garantir le confort, la sécurité et le bon déroulement des cours.

À titre indicatif, les tenues suivantes sont recommandées :

- Danse classique : justaucorps, collants, chaussons ou chaussettes et cheveux attachés;
- Danse modern / contemporaine : tenue souple permettant une grande liberté de mouvement et pieds nus ou chaussettes adaptées ;
- Danse Urbaine : vêtements confortables, baskets propres réservées à l'usage en salle ou chaussettes.

ARTICLE 4 – TENUES DE SPECTACLE

La participation aux spectacles, galas, concours ou représentations organisés par L-fy Studio implique le respect des modalités relatives aux costumes.

Les costumes de spectacle font l'objet d'une tarification distincte des frais de scolarité. Leur coût est communiqué aux familles dès que possible et doit être réglé dans les délais indiqués afin de permettre leur commande ou leur confection.

L-fy Studio peut faire appel à des prestataires extérieurs pour la prise des mesures, la confection ou la fourniture des tenues. Les responsables légaux et les élèves s'engagent à respecter les dates communiquées pour les essayages, la transmission des tailles, les prises de mesures et les règlements correspondants.

En cas de retard dans la transmission des informations demandées ou dans le paiement des frais de costume, L-fy Studio ne pourra être tenu responsable de l'impossibilité pour le prestataire de fournir la tenue dans les délais impartis.

Aucune modification de taille, de modèle ou d'accessoires ne pourra être exigée après validation définitive de la commande, sauf accord du prestataire et sous réserve des éventuels frais supplémentaires qui resteront à la charge de la famille. Le studio est muni de camera de surveillance.

ARTICLE 5 – PRÉSENCE ET ABSENCES DES ÉLÈVES

La présence régulière aux cours est essentielle à la progression des élèves et au bon déroulement des activités du studio.

Chaque élève doit déposer sa carte d'adhérent avant d'accéder à la salle de cours.

Toute absence prévisible doit être signalée dès que possible au L-FY Studio au 0331446196. Pour les élèves mineurs, cette démarche incombe au responsable légal.

Dans le cadre des spectacles, concours ou représentations, la présence aux répétitions est indispensable. Des absences répétées ou non justifiées pourront compromettre la participation de l'élève à l'événement concerné.

Les élèves mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou responsables légaux en dehors des horaires de cours.

ARTICLE 6 – ABSENCE DU PROFESSEUR

En cas d'absence du professeur principal, le cours sera assuré par un professeur remplaçant désigné par L-fy Studio.

ARTICLE 7 – SPECTACLES ET RÉPÉTITIONS

L-fy Studio organise au minimum un spectacle annuel réunissant l'ensemble des élèves. D'autres représentations, concours ou événements pourront également être proposés au cours de l'année.

Des répétitions supplémentaires, en dehors des horaires habituels de cours, pourront être programmées afin d'assurer la qualité des prestations. Les dates et horaires seront communiqués aux élèves et à leurs responsables légaux dans les meilleurs délais.

La présence aux répétitions liées aux spectacles est fortement recommandée. Des absences répétées ou non justifiées pourront compromettre la participation de l'élève à l'événement concerné, dans l'intérêt du groupe et du bon déroulement de la représentation.

Les modalités relatives aux costumes et tenues de scène sont définies à l'Article 4 du présent règlement.

ARTICLE 8 – COMMUNICATION

Toutes les informations importantes relatives aux cours, vacances, jours fériés, spectacles, répétitions, tenues, billetterie ou à la vie du studio seront communiquées via les coordonnées fournies lors de l'inscription. L-fy Studio privilégie la communication par **WhatsApp**.

Il appartient aux élèves majeurs et aux responsables légaux de consulter régulièrement les messages transmis et de prendre en compte les informations communiquées.

Tout changement de numéro de téléphone ou de coordonnées doit être signalé dans les meilleurs délais au studio. L-fy Studio ne pourra être tenu responsable d'un défaut d'information résultant de coordonnées inexactes, incomplètes ou non mises à jour.

ARTICLE 9 – DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités pédagogiques, spectacles et événements organisés par L-fy Studio, des photographies et vidéos des élèves peuvent être réalisées et utilisées à des fins de communication et de promotion du studio, sur tout support (réseaux sociaux, site internet, affiches, supports imprimés, etc.).

Cette utilisation est consentie à titre gracieux et ne donne lieu à aucune rémunération.

Toute opposition à l'utilisation de l'image d'un élève devra être formulée par écrit lors de l'inscription. À défaut, l'autorisation est réputée accordée.

ARTICLE 10 – RESPECT DU RÈGLEMENT

Tout élève et, le cas échéant, son responsable légal, s'engagent à respecter le présent règlement intérieur dans son intégralité.

Tout manquement aux dispositions du présent règlement pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre ou de mesures disciplinaires adaptées à la gravité des faits, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du studio.

En signant ce document, l'élève majeur ou le responsable légal de l'élève mineur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de L-fy Studio et en accepter l'ensemble des dispositions.

LE. / /,

SIGNATURE: